

	SAMU 49			
	0795-DO-RE-07	Version 1		04 / 2011
	REGULATION DU TRANSFERT DES BRULES			

1. OBJET

Transfert de patients brûlés adultes et enfants vers le service de traitement des brûlés (STB) du CHU de Nantes.

Une convention ayant pour objet de définir les modalités de transfert de patients brûlés adultes par le SAMU vers le centre de brûlés de Nantes a été signée avec le CHU de Nantes en Juin 2009, modifiée en Mars 2011.

Le CHU de Nantes s'engage à prendre en charge au plus vite, en fonction de ses disponibilités en lit, les patients grands brûlés adultes et enfants sur le territoire de compétence du SAMU49.

2. DOMAINE D'APPLICATION

Régulation des transferts directs vers le Centre de Brûlés de Nantes de patients pris en charge par les SMUR dans le département du Maine et Loire ou hospitalisé dans un Etablissement de Santé de Maine et Loire.

3. DESTINATAIRES

Médecins Régulateurs du SAMU 49 - Centre 15

4. DOCUMENTS LIES

- Convention n°11225/2011 définissant les conditions de transfert de patients brûlés vers le STB du CHU de Nantes.
- Prise en charge préhospitalière des brûlés par le SMUR d'Angers (0800-DO-ME-xx).

5. REFERENCES

- Code de la Santé : Article R6123-114.
- Décrets n° 2007-1237, 1240 du 20 août 2007 relatif au traitement des grands brûlés
- Recommandations de la Société Française d'Etude et de Traitement des Brûlures (sfetb.org)

6. DEFINITIONS ET ABREVIATIONS

STB ou CTB: Service ou Centre de Traitement des Brûlés

Validation	Approbation
Nom : Dr Y Courjault Fonction : Praticien Hospitalier Service : SAMU 49	Nom : Dr JL Chassevent Fonction : P.H., Chef de Service Service : SAMU 49

7. PROCEDURE EN REGULATION :

Un patient victime de brûlures et régulé par le samu49 va pouvoir bénéficier d'une admission directe dans le Service de Traitement des Brûlés (STB) de Nantes, selon la nature des lésions et le secteur géographique de l'intervention primaire.

7.1 Critères d'Hospitalisation dans un STB à la phase aigue

2.1 Adultes :

- o Surface brûlée > 20%
- o Surface brûlée > 10% AVEC brûlures profondes (2^e d° profond ou 3^e d°)
- o Surface brûlée > 10% ET critères de gravité :
 - **Atteinte d'une zone à risque fonctionnel**
 - Mains
 - Pieds
 - Face
 - Périnée
 - Plis de flexion
 - **Signes de gravité**
 - Inhalation de fumées (suspectée ou avérée)
 - Lésions circulaires
 - **Pathologies associées (non Exhaustif)**
 - Polytraumatisme
 - Insuffisance respiratoire chronique
 - Cardiopathie/coronaropathie (sévère et/ou instable)
 - Diabète
 - **Difficultés à mettre en œuvre un traitement ambulatoire**
 - Hyperalgésie (nécessité de recourir aux antalgiques de palier3)
 - Conditions de vie défavorables (SDF, Manque d'hygiène)
 - Impossibilité de se rendre à la consultation (domicile éloigné...)
 - **Mécanisme lésionnel**
 - Brûlures électriques (électrocution)
 - Brûlures chimiques par acide fluorhydrique ou phosphorique
 - **Age** : > 70 ans

2.2 Enfants :

- o Enfant de moins de 5 ans si Surface brûlée > 5 % et/ou brûlures profondes
- o Enfant de plus de 5 ans si Surface brûlée ≥ 10 %
- o Enfant de plus de 5 ans si Surface brûlée < 10 % et mêmes critères de gravité que pour l'adulte

7.2 Critères d'hospitalisation directe dans le STB de Nantes dès la prise en charge par le SMUR

2.1 Patients présentant

- o **un Danger Vital** :
 - Brûlure >20% chez l'adulte
 - Brûlure >10% chez l'enfant
 - Brûlure >5% chez le nourrisson
 - Brûlure par incendie en milieu clos
 - Brûlure de la face et/ou du cou
 - Brûlure par électrisation
 - Brûlure par Acide Fluorhydrique
 - Association Brûlure et traumatisme
- o **un danger fonctionnel à court terme** :

- Brûlure circulaire de Membre avec signes d'ischémie.

3.2 **ATTENTION : Diriger le patient vers l'hôpital compétent le plus proche dans les situations suivantes :**

- o Devant toute lésion traumatique pouvant engager le pronostic vital immédiat : Trauma crânien grave, trauma thoraco-abdo grave...
- o En cas de prise en charge préhospitalière non optimale : Echec intubation...

7.3 **Dispositions pratiques**

3.1 **Accord Téléphonique préalable avec le STB de Nantes**

Dés qu'il est en possession du bilan du SMUR, le Régulateur appelle l'anesthésiste-réanimateur du STB de Nantes (02 40 08 73 12 – Mediq) et réalise une Conférence à 3 qui va permettre.

- o D'organiser l'hospitalisation, soit vers le STB d'emblée, soit au sein de l'hôpital le plus proche
- o De prodiguer si nécessaire quelques conseils au médecin SMUR

3.2 **Organisation du transfert**

Le patient sera adressé au Bloc Opératoire des Urgences du CHU de Nantes.
Si l'heure d'arrivée n'a pu être précisée à l'anesthésiste du STB lors du premier appel, le Régulateur l'indiquera au Bloc Opératoire des urgences au 02 40 08 38 74. Il pourra également actualiser les données initiales (bilan évolutif...).

3.3 **Modalités du transfert**

Dans la majorité des cas, une convergence avec l'Hélismur44 est à envisager.
A défaut, le transfert vers Nantes se fera par la route par l'équipe SMUR initiale.

o SMUR d'Angers (ouest d'Angers) et de Cholet:

Le transfert routier direct s'avèrera souvent le plus efficace
(Délai de mise en route de l'Hélismur...)

o SMUR d'Angers (est d'Angers), de Saumur, de Château-Gontier et du Bailleul :

Hospitalisation au CH de proximité dans un premier temps, puis organisation d'un TIH en Hélismur.

3.4 **Documents à transmettre au STB de Nantes**

- o Dossier SMUR (+ Dossier médical de l'hôpital de proximité, le cas échéant)
- o Ordonnances en cours, documents administratifs (CPAM, Mutuelle...)

3.5 **En cas d'absence de lits au STB de Nantes**

- o Hospitalisation du patient au CH de proximité.
- o Recherche de place dans autre STB autorisé (Voir 8) du plus proche au plus éloigné
- o Organisation d'un transport secondaire.

8. LISTE ET N° DE TELEPHONE DES CT DES GRANDS BRULES**Tours (adultes)*****Hôpital Trousseau***

Route de loches 37170 Chambray Les Tours
Tel. 02 47 47 81 34 Fax. 02 47 47 83 87

Paris***Hôpital Cochin (adulte)***

27 rue du faubourg Saint Jacques 75679 Paris cedex 14
Tel 01 58 41 26 49 Fax 01 58 41 25 80

HIA Percy (adulte)

101 avenue Henry Barbusse 92141 Clamart
Tel : 01 41 46 63 85 Fax : 01 41 46 66 18

Hôpital Trousseau (enfants)

26 avenue du Dr Arnold Netter 75012 Paris
Tel 01 44 73 62 54 Fax 01 44 73 67 93

Bordeaux (adultes et enfants)

Hôpital Pellegrin
Place Amélie-Raba-Léon – 33076 Bordeaux Cedex
Tél 05 56 79 54 62 Fax 05 56 79 49 23

Lille (adultes et enfants)

Hôpital Roger Salengro
2 place de Verdun 59037 Lille Cedex
Tél 03 20 44 42 78 Fax 03 20 44 54 25

Lyon (adultes et enfants)***Hôpital Édouard Herriot***

5 place d'Arsonval 69437 Lyon Cedex 3
Tel 04 72 11 75 98 Fax 04 72 11 75 89

CH St Joseph-St Luc (adultes et enfants)

20 quai Claude Bernard 69007 Lyon
Tel 04 78 61 81 81 Fax 04 78 61 88 77

Toulouse***Hôpital Rangueil (adultes)***

1 avenue Jean Poulhes 31403 Toulouse cedex 04
Tel 05 61 32 27 43 Fax 05 61 77 25 70

Hôpital Purpan (enfants)

Place du Dr Baylac 31059 Toulouse
Tel 05 61 77 22 87 Fax 05 61 32 22 37

Montpellier***Hôpital Lapeyronie (adultes et enfants)***

555 route de Ganges 34059 Montpellier cedex
Tel 04 67 33 82 28 Fax 04 67 33 95 93

Marseille

Hôpital de la Conception (adultes)

145 bd Braille 13385 Marseille

Tel 04 91 38 39 33 Fax 04 91 38 26 12

Hôpital Nord (enfants)

Chemin des Bourrelys 13915 Marseille cedex 20

Tel 04 91 96 86 65 Fax 04 91 96 28 18

Metz***Hôpital Bon secours (adultes)***

1 place Philippe de Vigneulles 57038 Metz cedex 01

Tel 03 87 55 31 35 Fax 03 87 55 31 43

Nancy***Centre hospitalier de Brabois (enfants)***

5 allée du Morvan

54511 Vandoeuvre Les Nancy

tel. 03 83 15 46 89 fax 03 83 15 38 27

Toulon***HIA Ste Anne (adultes et enfants)***

83800 Toulon naval

Tel. 04 83 16 23 91